

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 20 JANVIER 2020**

DÉLIBÉRATION N° 19-001 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2019

Monsieur le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---------------------------------------|---|
| Section Fonctionnement | | |
| Dépenses de fonctionnement | | |
| Article 022 - Dépenses imprévues | - 5 000 | |
| Article 6218 – Autres personnels extérieurs | | + 5 000 |

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**EXTRAIT N° 20 - 001
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 20 JANVIER 2020**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 10

L'an deux mille vingt, et le vingt janvier, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire Adjoint.
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 16 janvier 2020

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - LAUSSEL -
MRS BALLOY - MAZZINI - ROCHETTE – ROCHIER – THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : MMES DEROUEN – DENIS - VILLETTE -
M. CUER

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME VILLETTE à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MAZZINI.

OBJET

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2019

Monsieur le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Section Fonctionnement | | |
| Dépenses de fonctionnement | | |
| Article 022 - Dépenses imprévues | - 5 000 | |
| Article 6218 – Autres personnels extérieurs | | + 5 000 |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'effectuer les virements de crédits ci-dessus référencés.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - LAUSSEL
MRS BALLOY - MAZZINI - ROCHETTE – ROCHIER – THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME VILLETTE

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 21 janvier 2020
Pour copie conforme

En Mairie le 21 janvier 2020
Le Maire Adjoint



Didier MAZZINI

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
24 JAN. 2020

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le